Département de l'Allier
Commune de Louchy Montfand

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 20 h, le conseil municipal s'est réuni à la salle de la Mairie de Louchy Montfand, sous la présidence de M. Bruno CHANET

Convocation du 09 octobre 2023

Etaient présents : Bruno CHANET, Chantal LAPLANCHE, Anthony LANDRIEAUX, Franck PETIT-JEAN, Philippe CLUZEL, Brigitte DAGNIAUX, Rebecca RITACCO, Véronique JUTIER, Emmanuel SCOTTON, Jacqueline REDON

Secrétaire de séance : Laplanche Chantal

Lors de l'ouverture du conseil municipal, Monsieur le maire demande à l'assemblée, si toutes les personnes présentent lors du précèdent conseil du 18 septembre 2023 sont d'accord sur le compte rendu reçu par mail.

Monsieur Philippe Cluzel, souhaite notifier qu'il est contre la délibération n°26 concernant la demande de subvention pour l'année 2024 à la région pour le projet terrain synthétique.
Cette modification est validée par Monsieur le Maire.

Arrêtés CIA 2023 pour le personnel communal

Le conseil municipal décide d'attribuer un complément indemnitaire annuel (CIA) a chaque personnel communal. Cette somme est définie en fonction de l'engagement et la manière de servir de l'agent.

Cette somme sera versée avec la paye de Novembre 2023.

Mise en place de l'IFSE pour Mme Guillaumin Hélène

Madame Guillaumin a fait la demande au conseil municipal de mettre en place l'IFSE sur sa rémunération comme les autres personnels de la commune.

Le conseil municipal valide cette demande et la met en place à compter du mois de novembre 2023.

La somme définie sera calculée de la même façon que pour les autres employés.

Ouverture du dépôt des déchets verts

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une démonstration de broyage par le Sictom a été faite le vendredi 6 octobre au dépôt communal.

Afin d'organiser différemment le fonctionnement du dépôt des déchets verts, une permanence aura lieu les lundis, mercredis et vendredis de 13 h 30 à 14H.

Par contre les clés ne seront plus données à la mairie.

La zone des déchets va être aménagée autrement :

Une case pour les déchets (Herbes, fleurs…)

Une case pour les branches d'arbres

Une case pour le broyage

Des pancartes vont être installées devant chaque case afin de facilités le tri pour les particuliers.

Le Sictom pourra venir broyer tous les mois ou moins selon la case des branches, la commune n'aura juste à faire la demande.

A compter du 1 janvier 2024, il sera interdit de mettre des déchets alimentaires dans les poubelles de la salle polyvalente.

Une fiche explicative sera donnée à chaque location, et il sera demandé à chaque loueur de rapporter les déchets alimentaires à son domicile.

Achat de la parcelle Mr Milandri

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu rendez vous avec Monsieur Milandri pour l'acquisition d'une partie de sa parcelle.

Il faut attendre le bornage du géomètre pour finaliser l'achat chez le notaire.

Installation du panneau LED d'information

Après réception du devis trop élevé de raccordement électrique au réseau du stade, et l'impossibilité de se raccorder à l'éclairage public, le conseil municipal décide à l'unanimité d'abandonner ce projet.

Délibération pour l'avenant n°1 de la communauté de commune

Compte tenu de la délibération du 28 septembre 2023 de la communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne portant sur le dispositif conventionnel de partage de taxe foncière sur les propriétés bâties entre les 28 communes de l'ancienne communauté en Pays Saint Pourçinois, l'avenant n° 1 à la convention conclue le 16 décembre 2016 est proposé par Monsieur le Maire à l'ensemble du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents la proposition de l'avenant N°1.

Destruction des nids de frelons asiatique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré a décidé 8 voix pour et 2 abstentions de souscrire une convention avec l'entreprise Verdoyant et de prendre financièrement en charge, la totalité du coup de la destruction des nids de frelons asiatique. Un flyer explicatif va être remis dans chaque boite aux lettres.

Questions diverses :

Cahier de liaison du personnel :

Un cahier a été mis en place pour que le personnel puisse noter leur doléances ou informations concernant leur travail.

Le cahier sera lu à chaque conseil municipal

Achat d'une Marianne ;

Il est décidé d'acheter une Marianne à la société SEDI afin de l'installer dans la salle polyvalente pour les mariages célébrés dans la grande salle.

Remboursement concession :

Mr et Mme Antoine, ont envoyé un courrier à la mairie. Il souhaite que la mairie rachète leur concession. Après en avoir discuté, le conseil municipal valide à l'unanimité le remboursement.

Décoration de noël :

Madame Laplanche demande qu'un inventaire des décorations de noël soit fait.

Il est fixé la date du mardi 7 novembre à 18 h pour se réunir pour la fabrication des décorations.

Achat de deux friteuses :

Le conseil municipal décide d'acheter deux friteuses électriques avec le bénéfice de la manifestation « des pieds de cochons ».

Ces friteuses seront à la disposition des associations de la commune.

Le bon Samaritain :

Une diffusion sur les réseaux sociaux de la commune va être faite, pour sensibilité la population qui est formée aux gestes de premiers secours de pouvoir télécharger sur leur portable l'application « Le bon Samaritain : staying alive » afin qu'ils puissent porter secours avant l'arrivée des pompiers.

Devis peinture pour balustrade de l'école :

Le devis de peinture pour la balustrade de l'école est validé.

Le choix est RAL 2004 – mat.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le lundi 13 novembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le Maire, Bruno CHANET